

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf et le 23 janvier à 20 heures 30.

Le conseil municipal de la Commune de CERESTE a été assemblé au lieu ordinaire des ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT, sous la présidence de Gérard BAUMEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers à l'exception de M. GILLIBERT Yves, absent et Mme BOUFFIER Brigitte, excusée.
Procurations de : Claudie BLENGINO à Laura POLLET, Jean-Louis DE BOISSEZON à Gérard BAUMEL et line ARNAUD à Carine PERREAU.

Secrétaire de séance : Laura POLLET

Date de la convocation : 20 janvier 2009.

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants qui sont acceptés à l'unanimité :

- 1. classement de l'office de tourisme de CERESTE**
- 2. choix du jour du transport CERESTE/MANOSQUE**

1. Classement de l'office de tourisme de CERESTE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la sollicitation de l'Office de Tourisme de CERESTE en vue de l'obtention d'un classement en une étoile pour une durée de 5 ans.

Il précise que les offices de tourisme sont classés par le Préfets après avis de la CDAT (commission Départementale de l'Action Economique).

Monsieur le Maire après avoir présenté les principales missions et caractéristiques dévolues à l'office de tourisme une étoile, considère que l'Office de Tourisme de CERESTE est apte à remplir ces missions,

L'Office de Tourisme de CERESTE est autorisé à demander le classement en une étoile auprès de Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence.

2. Ligne de car CERESTE/REILLANNE/MANOSQUE

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 12 décembre 2008 relative à la ligne de car CERESTE/REILLANNE/MANOSQUE qui stipulait que les administrés seraient consultés sur le choix du jour du transport au moyen de la gazette de la Commune.

Il s'avère que la majorité préfère utiliser la ligne de car le jeudi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le Maire de contacter le service des transports du Conseil Général des Alpes de Haute-Provence pour l'informer du jour choisi et de la mise en place de l'organisation avec le service concerné.

3. Vente de deux locaux professionnels dans la copropriété « Ancienne Gendarmerie » – signature des actes de vente

le Maire est autorisé à signer les actes de vente avec :

- la SCI LE BELVEDERE pour un montant de 92 000,00 €
- la SCI THICE1 pour un montant de 29 000,00 €

4. Demandes de subventions :

- intempéries du 14 au 15 décembre 2008

Suite aux orages violents et aux très fortes précipitations survenues en décembre 2008, d'importants dommages ont été recensés sur la Commune :

Le mur de soutènement du jardin de l'église de CERESTE s'est effondré, les voies communales ont été très fortement dégradées ainsi que la station d'épuration qui a subi d'énormes dégâts autour des bassins de décantation.

Des travaux d'urgence nécessaires ont été estimés pour un montant total HT de **110 051,00 €**.

Le maire informe que le Conseil Régional peut intervenir dans le cadre de son programme de solidarité pour les travaux d'urgence liés à ces intempéries.

Adopté à l'unanimité

❑ Etude faisabilité aux abords de la Maison Médiévale

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'étude de faisabilité aux abords de la Maison Médiévale établie par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

Le coût estimatif du projet s'élève en HT à 111.348,90 € avec possibilité de réaliser les travaux en plusieurs tranches.

Le Maire informe que l'étude est prise en charge par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur et les travaux peuvent être financés par l'Etat, la Région et le Conseil Général des AHP à hauteur de 60 % du montant HT des travaux.

Adopté à l'unanimité

❑ Journées de l'Art et Exposition Marcel Pagnol

Considérant que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des actes qu'il a accomplis dans le cadre d'une délégation, le Maire fait donc part à l'assemblée d'une demande de subvention qui a été transmise à la Région pour ces deux manifestations.

Adopté à l'unanimité

5. remboursement d'une facture à M. DUMONCEAU

Lors des travaux d'aménagement de la traversée du village, des dégâts ont été occasionnés chez Monsieur DUMONCEAU Pierre sis Cours Aristide Briand à CERESTE.

Une facture de réparation pour la fabrication et la pose d'un arceau avec portillon d'un montant de 580,29 € a été établie par l'Entreprise BOUSSEMART de CERESTE et a été acquittée par Monsieur DUMONCEAU Pierre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le remboursement de cette facture à l'intéressé compte tenu que l'entreprise responsable a fait faillite depuis.

Le Conseil municipal, accepte de verser à Monsieur DUMONCEAU Pierre la somme de 580,29 € et charge le Maire de transmettre le justificatif du paiement au liquidateur de l'entreprise MACCHARI non solvable.

6. Financement du transport pour la sortie scolaire à AUZET

L'école de CERESTE va organiser un séjour sur le thème de la musique « en classe de découverte » à AUZET pour les élèves de CE1 et CE2 du 26 au 30 janvier 2009. Les frais de transport par la Sté GELANT ET FILS de REILLANNE s'élève à 770,00 €.

Le Conseil municipal accepte de prendre en charge le montant des frais de transport.

7. Convention d'intervention de la Communauté de Haute-Provence

Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de la Communauté de Haute-Provence à Mane relatif à la compétence « voirie publique ».

Un projet de convention fixe le domaine d'intervention de la Communauté sur les biens de la Commune : voirie, signalisation et déneigement afin de pouvoir récupérer le Fonds de Compensation de la T.V.A. pour les travaux de voirie.

Convention acceptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Laura POLLET, Vice-Présidente du CCAS informe qu'elle a été saisie de deux demandes formulées par l'assistante sociale du secteur :

- ❑ d'un local pour faire sa permanence une fois par mois
en réponse il est proposé un local dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie qui pourra être utilisé vers la fin mars,
- ❑ de la création d'un atelier pour l'insertion des RMI du canton à la Médiathèque avec mise à disposition des ordinateurs,
demande qui a reçu un avis très favorable pour cette initiative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15